

ARBRES 28 & Environnement

Assemblée Générale du samedi 17 juin 2023

Rapport moral du Président Michel COHU

Monsieur Le Député, Cher Luc,

La présence d'un élu, parlementaire de surcroît, est toujours un signe fort qui souligne combien il est attentif et reste à l'écoute de celles et ceux qui, dans l'engagement qui leur est propre, portent des messages qui se doivent d'être relayés et entendus par les instances délibérantes.

Résidant dans ce Perche qui cumule toutes les caractéristiques d'un espace où il fait bon vivre, nous connaissons votre attachement à ces milieux qui structurent ces paysages. Vous en mesurez la fragilité et la nécessaire protection en recherchant la difficile harmonie entre les intérêts souvent divergents des acteurs de terrain.

Votre implication dans la prochaine loi sur la lutte contre les incendies de forêts en est l'illustration. Nous en mesurons la portée, en souhaitant qu'elle ne soit pas trop dénaturée au fil des procédures.

Monsieur le Maire, merci de nous accueillir dans votre ville pour cette assemblée générale de l'année 2023.

J'ai d'autant plus de plaisir à vous saluer que nous entretenons depuis plusieurs années, de très bonnes relations et particulièrement depuis deux ans qu'ARBRES 28 existe. Et il me plaît aussi de souligner, notamment, votre engagement et celui de votre conseil dans la démarche qui consiste à préserver espaces aménagés et boisés de votre commune et votre volonté de trouver les équilibres entre urbanisation nécessaire au développement communal et accompagnement végétal qui en souligne la qualité.

En ouvrant les travaux de cette deuxième assemblée générale de notre jeune existence, je voudrais vous souhaiter à toutes et tous membres de notre association, la bienvenue et vous exprimer mes remerciements pour votre engagement au sein d'ARBRES 28 & Environnement.

Dans un monde dans lequel se développent plutôt l'individualisme et son corollaire le chacun pour soi, et pour ne pas écrire « j'attends tout des autres » , votre engagement prend une valeur particulière qui donne du sens à la conception que l'on peut avoir du vivre ensemble .

Je l'indiquais lors de notre assemblée générale de l'année passée, et reprends mon propos qui reste d'actualité, à la lumière de ce que nous avons réalisé depuis.

Il s'agit, pour nous, de promouvoir le rôle des arbres remarquables dans l'écosystème territorial.

Pour ce faire, nous pouvons agir sur plusieurs leviers :

- **En mettant en valeur les arbres considérés comme remarquables en leur faisant bénéficier d'un label spécifique, leur assurant une protection juridique.**
- **En prenant en compte l'arbre en tant qu'être vivant situé dans un ensemble plus vaste de biodiversité forestière, sachant que les forêts occupent une place prépondérante dans la lutte contre le changement climatique et contre la dégradation de la biodiversité.**

Toutes les actions que nous avons entreprises entrent dans ce cadre qui concerne aussi bien les propriétaires privés que les collectivités.

Pour ARBRES 28, il s'agit, avant tout, de mettre en valeur les arbres remarquables en tant qu'êtres vivants rassembleurs, et qui rappelle à la mémoire des hommes qu'ils nous ont précédés sur notre planète et qu'ils sont indispensables à la survie de l'humanité, comme le répète depuis fort longtemps Francis Hallé grand défenseur de la forêt primaire.

La presse, que je remercie, a largement fait écho de nos diverses manifestations, lorsque nous avons, officiellement, remis les différents labels accordés aux arbres remarquables dont les critères ont été retenus par notre commission nationale.

Ont donc été successivement labellisés le Ginkgo Biloba du jardin d'horticulture à Chartres, l'allée de Tilleuls et trois platanes dans les jardins

du château de Maintenon et dernièrement le chêne des Quatre Frères du domaine du Bois-Landry à Champrond - en -Gâtine.

Deux arbres remarquables, chez des propriétaires privés, ont également reçu cette labellisation .Ils feront l'objet d'une remise officielle de labellisation prochainement.

Nous comptons donc, actuellement, dans notre département, 14 arbres ou ensembles boisées remarquables.

Ils ne sont que les premiers d'une liste qui ne demande qu'à croître sachant que nous avons en étude le recensement d'une dizaine d'arbres qui pourraient être éligibles à une labellisation.

Je voudrais ici saluer le partenariat initié avec le Conseil Départemental qui , depuis deux ans maintenant, a permis de recenser quelques 70 arbres remarquables dans le département . Cet ensemble, répertorié dans le circuit des arbres remarquables d'Eure-et-Loir, démontre l'importance du patrimoine végétal départemental, et permet d'en découvrir la richesse et de partager les messages de préservation qui ouvrent vers une meilleure compréhension et protection de tout ce patrimoine.

L'exposition itinérante, qui met en valeur ces différents arbres, après avoir été présentée dans les quatre arrondissements du Département, est maintenant visible à Anet, au Dianetum .

Nous accompagnons cette exposition en présentant un des films de Georges Feterman sur les arbres remarquables. Ce sera encore le cas le 1^{er} Juillet prochain dans la ville de Diane.

Vous aurez à prendre connaissance, dans quelques instants, du rapport d'activités de votre association. L'occasion, pour vous, de nous donner votre avis ou exprimer vos suggestions pour l'avenir.

Je voudrais cependant revenir sur un événement particulier qui a ponctué la vie d'ARBRES 28. L'intérêt suscité nous inspire quant aux suites à donner.

Du 29 avril au 14 mai dernier, s'est tenue à la collégiale Saint-André à Chartres, une exposition, dont on peut dire qu'elle a été une réussite.

Les 2473 entrées enregistrées marquent toute l'importance de cette manifestation et l'intérêt porté aux arbres au travers des panneaux spécifiques sur les Arbres Remarquables de France. Les travaux de Constance Fulda sur les empreintes des chênes destinés à la reconstruction de la charpente de Notre-Dame de Paris ainsi que les photos de Frans Krajcberg sur la déforestation Amazonienne venant accompagner harmonieusement l'ensemble de l'exposition.

Je tenais ici à remercier Monsieur Le Maire de Chartres et son équipe municipale pour la mise à disposition de la Collégiale Saint-André pour recevoir notre exposition dans ce lieu hautement historique.

Il nous faut donner une suite à cette manifestation qui pourrait être, déjà dans un premier temps, une autre exposition sur « Les arbres et la biodiversité ». Réalisée et construite à partir des documents ou photos des adhérentes et adhérents d'arbres 28, ce projet pourrait s'inscrire en accompagnement de la projection des films, dont nous disposons, ou de conférences qui en seraient la déclinaison.

Les arbres remarquables labellisés de notre département méritent qu'ils soient particulièrement mis en valeur.

Ils le sont déjà, étant inclus dans l'exposition itinérante et spécifiquement répertoriés.

Nous pouvons faire plus en imaginant faire réaliser les empreintes de ces arbres par Constance Fulda. Empreintes qui viendraient compléter les présentations photos de ces arbres exceptionnels et les inscrire dans l'histoire du règne végétal.

D'autres projets vont éclore dans les mois qui viennent. Ils demanderont que nous restions mobilisés et en capacité de répondre aux différentes demandes de sollicitation. La priorité restant ce qui est le cœur de notre démarche et qui consiste, il faut le rappeler« Etre au service de l'arbre pour le bien de tous »

Initier des projets demande aussi à ce qu'ils soient financés.

Pour notre exposition à la collégiale Saint-André, quatre entreprises nous ont accompagnés. Je tenais à les remercier particulièrement en les citant : groupe

Pigeon Granulats, Groupe Berthaut automobiles, les entreprises Dufoix et Altitop.

La communication constitue un outil indispensable qui nous permet de créer des liens entre toutes et tous.

Pour ce faire, nous disposons de deux outils qui se complètent dans leur utilisation et diffusion.

Notre bulletin « Rue Des Belles Feuilles », réalisé par Bernard Cottin, vous apporte chaque mois toutes les informations liées à nos activités et d'utiles communications propres à mieux comprendre les politiques ou initiatives mises en œuvre pour répondre aux défis du changement climatique.

La construction de notre site internet se met en place progressivement grâce au duo Anne-lise et Bertrand Monthuir, notre Vice-Président .

Nous avons souhaité, lors de nos premiers échanges, réaliser un site très fourni, dans ses possibles et différents onglets proposés.

L'expérience nous amène à une réflexion sur le maintien, non pas du site, mais de sa gestion, qui demande beaucoup de réactivité et d'investissement. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un site adapté à nos besoins, mais aussi à notre capacité de gestion, sachant que nous sommes contraints par l'espace /temps.

Toutes les bonnes volontés et suggestions seront les bienvenues pour que nous puissions répondre à vos attentes dans ce domaine.

Initiée par notre association nationale ARBRES REMARQUABLES, la déclaration de Droits de L'Arbre, commence à prendre racine sur notre territoire. Puisque quatre communes, dont la vôtre Monsieur Le Maire de Saint-Georges-sur Eure, ont signé ou va signer, pour l'une d'entre-elle, cette déclaration.

Il s'agit de rappeler que ce document doit être regardé comme un accompagnement dans la démarche de prise en compte de l'arbre, en rappelant ce qu'il est , ce qu'il représente et de sa préservation, tout en respectant les équilibres nécessaires au développement de notre société.

Dans notre boîte à outils et pour communiquer, nous disposons également des films réalisés par Georges Feterman et Jean-Pierre Duval sur les arbres remarquables que nous avons déjà eu l'occasion de présenter dans plusieurs communes Euréliennes.

S'y ajoutent également la possibilité de présenter des conférences sur la forêt et son devenir. Nos trois spécialistes forestiers que sont Gilles, Bertrand et Dominique, pouvant, comme cela a déjà été le cas, nous faire partager leurs expériences et acquis professionnels dans la connaissance des forêts et espaces boisés.

Nous vous donnerons connaissance, dans le rapport d'activités, de ce qui a déjà été réalisé aussi bien en termes de projection des films que des conférences présentées.

Dans quelques jours, le 30 juin, ARBRES 28 & Environnement soufflera sa deuxième bougie.

Que de chemin parcouru depuis que nous avons planté l'arbre symbolisant ce départ ou naissance de notre association.

Pour ARBRES 28 & Environnement, l'arbre doit être l'élément rassembleur qui permet de se projeter, collectivement, vers l'avenir.

Face aux défis que pose le changement climatique, dont nous mesurons déjà les effets, il est vain de ne pas envisager de croiser les expériences, constats et recherches de réponses adaptées, loin des stériles, voire inutiles controverses qui ne peuvent qu'affaiblir la pensée collective.

ARBRES 28 & Environnement inscrit sa démarche dans la recherche de dialogues et d'actions partagées, de partenariats, et en privilégiant la complémentarité des engagements.

Cela donne tout son sens à notre slogan « ensemble , plantons un arbre pour l'avenir ».

MC 17 juin 2023